



MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AMBASSADE DE FRANCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

FICHE BOSNIE-HERZÉGOVINE¹

I – Organisation de l'enseignement supérieur

A – Organisation institutionnelle

La complexité du système politique bosnien se reflète sur l'organisation institutionnelle de l'éducation supérieure.

1 – La cadre normatif de l'enseignement supérieur

Depuis la signature des Accords de Dayton qui ont marqué la fin de la guerre, le système d'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine évolue lentement. Sa modernisation et les réformes mises en place s'insèrent dans le cadre de son rapprochement avec l'Union européenne. Néanmoins, c'est un système qui reste très complexe et très fragmenté. Il n'apparaît pas encore comme une priorité pour le gouvernement national.

La Constitution de Bosnie-Herzégovine prévoit à l'article 4 que « l'éducation est accessible à tous les citoyens sur un pied d'égalité selon leurs capacités, et l'éducation obligatoire est gratuite pour tous ».

Il existe quatre lois-cadre relative à l'éducation, concernant : l'école maternelle, l'école primaire et secondaire, l'enseignement supérieur et l'école pour adulte (en Republika Srpska ou RS seulement).

La loi-cadre relative à l'enseignement supérieur, adoptée en juillet 2007, pose les grands principes, en accord avec la Convention européenne des droits de l'Homme de 1950 et ses protocoles.

Les objectifs poursuivis par l'enseignement supérieur sont l'établissement, le développement et la conduction des connaissances et des savoirs à travers le travail d'enseignement et de recherche scientifique, en vue de contribuer au développement des compétences individuelles et de la société. Il vise aussi à offrir aux citoyens l'opportunité, conformément à la législation, de jouir des bénéfices de l'enseignement supérieur toute leur vie.

L'enseignement supérieur a pour **principes** : la liberté, l'autodétermination et l'autonomie académiques des universités ; l'ouverture des universités au public, aux citoyens et communautés locales ; l'indivisibilité du travail d'enseignement et de recherche ; l'appréciation des valeurs humanistes et démocratiques européennes et l'harmonisation avec le système d'enseignement supérieur européen ; le respect des libertés fondamentales, notamment l'interdiction de toute forme de discrimination ; le concept d'éducation tout au long de la vie ; et l'interaction avec la communauté publique et l'obligation pour les universités de développer une responsabilité devant la société des étudiants et des membres de la communauté académique.

¹ Mise à jour en mai 2019

La loi présente uniquement un cadre pour que les autorités d'éducation supérieure compétentes puissent ensuite aligner leur propre législation au niveau de leur entité, de leur canton ou de leur district.

2 – Les organes du système

a) Les institutions compétentes

La compétence en matière d'éducation est réservée aux entités de Bosnie-Herzégovine, qui l'attribuent à telle autorité en fonction de leur propre système.

En Republika Srpska, le **Ministère de l'Education et de la Culture** prend en charge ce dossier.

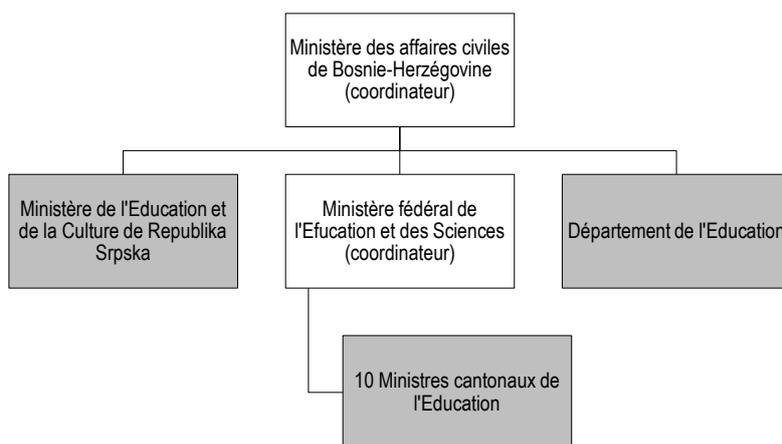
En Fédération de Bosnie-Herzégovine, **10 Ministres cantonaux de l'Education** sont compétents, sous la coordination d'un Ministre fédéral de l'Education et des Sciences.

Dans le District de Brcko, un **Département de l'Education** a été créé pour agir dans ce domaine.

Les 13 autorités compétentes sont harmonisées et coordonnées depuis 2003 par le **Ministère des Affaires civiles** de Bosnie-Herzégovine. Il définit les principes permettant la coordination des activités, l'harmonisation des autorités compétentes et la définition des stratégies au niveau international.

D'autre part, trois institutions liées à l'enseignement existent au niveau de l'Etat : **l'Agence de**

Figure 1 Schéma de l'organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine



développement de l'Enseignement supérieur et de l'Assurance qualité (*Agencija za razvoj visokog obrazovanja i obezbjeđenje kvaliteta*), le **Centre d'information et de reconnaissance des diplômes d'études supérieures** (*Centar za informisanje i priznavanje kvalifikacija iz oblasti visokog obrazovanja*), et **l'Agence pour l'éducation maternelle, primaire et secondaire** (*Agencija za predškolsko, osnovno i srednje obrazovanje*).

Par ailleurs, la coopération et la coordination sont réalisées à travers les travaux de **la Conférence des Ministres de l'Education de Bosnie-Herzégovine**, présidée par le Ministère des Affaires civiles, le Conseil pour l'Education générale de Bosnie-Herzégovine et la Conférence des Recteurs.

b) Les structures décisionnaires au sein des universités

Les structures décisionnaires sont précisées au sein du statut des universités. Le statut est adopté par le Sénat avec l'accord préalable du Comité de direction de l'établissement d'éducation supérieure. Ce statut doit être nécessairement harmonisé avec la Loi-cadre sur l'enseignement supérieur. Les structures décisionnaires comprennent : le Comité de direction, le Sénat et le Recteur.

Le **Comité de direction** est responsable pour le fonctionnement de l'université. Il donne son opinion sur le statut, adopte des actes généraux, de financement ou encore des plans annuels. Il contrôle et évalue le travail des recteurs dans le domaine des finances. Les comités de direction comprennent en général de 7 à 11 membres, dont au moins le tiers est désigné par les fondateurs de l'Université et les autres par le Sénat pour une période de 4 ans.

Le **Sénat** est la plus haute entité universitaire. Il se compose de représentants du personnel universitaire et d'étudiants (au minimum 15%). Le Sénat décide de toutes les questions académiques et adopte les programmes. Il élit aussi les recteurs, les vice-recteurs ainsi que le personnel universitaire.

Le **Recteur** est responsable de la gestion de l'Université. Il rend des comptes à la fois au Sénat pour tout ce qui est de la question universitaire, et au Comité de direction pour tout ce qui est lié aux finances. Le Recteur représente et agit au nom de l'établissement d'enseignement supérieur. Il est élu par le Sénat pour une période de 4 ans et peut être réélu pour un mandat supplémentaire.

3 – Le financement

Il n'existe pas un financement national unique de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine. Les règles diffèrent selon le statut, public ou privé, de l'établissement, ainsi que selon la juridiction à laquelle il appartient.

a) Enseignement supérieur public

L'enseignement supérieur public est financé par les fonds publics et les cotisations étudiantes.

Les fonds publics recouvrent les enveloppes délivrées par les autorités compétentes, le financement exercé par le gouvernement local, les ressources propres et les donations. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent aussi générer des revenus grâce aux **mécanismes de propriété intellectuelle** ou collecter le **produit d'activités commerciales** par la réalisation de projets, de travaux de recherche scientifique, d'essais et certifications en laboratoire, de séminaires et autres programmes de formation continue, de publications, voire en louant des locaux conformément aux normes en vigueur.

La Bosnie-Herzégovine a ainsi 13 budgets différents pour l'éducation : ceux des deux entités, un pour le district de Brčko et dix budgets pour les différents cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Le budget est fixé par les autorités compétentes et ne peut pas être redistribué en interne par les universités. Il n'existe aucune obligation pour les entités d'allouer des ressources à l'enseignement supérieur, et les cantons de Posavina et Podrinje ne le font pas (données 2016).

Les cotisations étudiantes comprennent les frais de scolarité payés par certains étudiants et les frais administratifs. Ces derniers concernent le coût d'entrée administrative, les frais pour les redoublants, les frais pour la reconnaissance du diplôme de ceux qui souhaitent le transfert vers un autre établissement, la compensation des travaux d'impression et les frais de réinscription semestrielle.

Les établissements d'enseignement supérieur publics ne peuvent être financés qu'à partir de sources n'affectant pas leur autonomie.

b) Enseignement supérieur privé

Les établissements d'enseignement supérieur privés couvrent leurs coûts d'exploitation principalement par les frais de scolarité. Le financement de l'éducation supérieure dans les établissements privés provient également des sources suivantes : recettes propres, dons, autres sources (séminaires, projets, formations, publications, expertises, locations, etc.).

Malgré une totale indépendance financière et le libre choix du montant des frais de scolarité, les établissements privés ont l'obligation légale d'agir comme organisation à but non lucratif. Cela signifie que les profits engrangés par ces établissements doivent principalement être dirigés vers l'éducation supérieure et la recherche.

B – Les établissements d'enseignement supérieur

Le pays compte **49 universités, dont 8 publiques**². En 2017/2018, on comptait **93 984 étudiants**, dont 82 926 inscrits à l'année, au sein des établissements d'enseignements supérieurs, publics ou privés³.

² <http://cip.gov.ba/en/he-system-eng>

³ Agence de statistiques de Bosnie-Herzégovine, <http://www.bhas.ba/>

1 – Les différents statuts

a) Les universités publiques

Il existe 8 universités publiques et 2 écoles supérieures reconnues par l'Etat en Bosnie-Herzégovine.

Tableau 1 Universités publiques de Bosnie-Herzégovine

	Nom	Création	Etudiants	Facultés	Entité
1	Université internationale de Sarajevo <i>Réputée pour : facultés de sciences, d'économie et de droit. De nombreux boursiers du gouvernement français issus de cette université ont été récemment admis dans des programmes de Master 2 de l'ENS Lyon, l'ENS Cachan, l'Ecole Polytechniques, l'Université Paris Orsay.</i>	1940	31000	26	FBIH
2	Université de Tuzla <i>Réputée pour : meilleure faculté de médecine du pays.</i>	1976	20000	13	FBIH
3	Université Džemal Bijedić de Mostar <i>Réputée pour : génie mécanique, ingénierie civile (liée à l'industrie aéronautique de Mostar), droit, économie, « Cultures méditerranéennes – domaine d'agronomie » et d'informatique.</i>	1977	3000	10	FBIH
4	Université de Mostar <i>Réputée pour : santé et techniques agro-alimentaires.</i>	1992	13000	11	FBIH
5	Université de Zenica	2000	4000	7	FBIH
6	Université de Bihać	1997	3000	7	FBIH
7	Université de Banja Luka <i>La plus ancienne. Chaire de français de bon niveau. Membre de l'AUF depuis 2016.</i>	1975	16000	15	RS
8	Université d'Isticno Sarajevo <i>Réputée pour : médecine, technologie agro-alimentaire, agriculture et musique. Facultés réparties sur 10 campus dans l'ensemble de la RS, et couvrant donc les territoires ruraux de l'entité, jusqu'à Trebinje à la frontière monténégrine.</i>	1992	11000	17	RS

b) Les universités privées

Le paysage universitaire de la Bosnie-Herzégovine se compose pour une assez large part d'établissements privés et leur nombre ne cesse de croître. En avril 2019, ils représentaient 41 établissements au total. Cette expansion est en partie due au fait qu'il existe une demande croissante de la part d'étudiants qui ne parviennent pas à intégrer le système public, mais surtout au fait qu'il s'agit d'un marché très intéressant pour des institutions privées. En effet, il s'agit bien souvent davantage de complaire à des procédures de recrutement exigeant tel niveau de diplôme pour autoriser l'emploi (très souvent coopté) plutôt que de s'assurer le recrutement de diplômés formés à des savoirs et des compétences. C'est ainsi que des villes de quelques milliers d'habitants ont vu (et ont souvent favorisé) le développement de telle université privée qui permette à la jeunesse en zone rurale de s'assurer l'acquisition d'un diplôme (l'expression est parfois à entendre au sens propre) sans craindre leur exode vers de grandes villes.

Ci-dessous sont présentées les principales universités privées du pays⁴.

Tableau 2 Quelques université privées en Bosnie-Herzégovine

Nom	Entité	Création	Etudiants
Université internationale de Sarajevo <i>Créée par la Fondation pour le Développement de l'Education de Sarajevo, par un groupe d'hommes d'affaire turcs et par plusieurs intellectuels de Bosnie-Herzégovine. Très bonne réputation.</i>	FBIH	2003	1650
Université américaine de BiH	FBIH	2005	480

⁴ Source : <http://www.cip.gov.ba/index.php/en/higher-educati696on-institutions>

Basée sur le système d'éducation américain et engage des professeurs familiers du système outre-Atlantique. Les cours y sont dispensés en anglais.

Université internationale Burch	FBIH	2008	/
<i>Elle compte 3 facultés et l'ensemble de l'enseignement se fait en anglais. Proche du mouvement Gülen⁵, elle a été rachetée après la tentative de coup d'Etat manquée du 15 juillet 2016 par des fonds américains proches des pouvoirs turcs. Si elle intéresse des entreprises américaines (mise en place de laboratoires informatiques et d'incubateurs), elle cherche encore à asseoir sa légitimité scientifique et académique.</i>			
Ecole de Sciences et de Technologie de Sarajevo	FBIH	2004	/
Université Hercegovina de Mostar	FBIH	2010	/
Université de sciences modernes CKM-Mostar	FBIH	2004	/
Université européenne Kallos de Tuzla	FBIH	/	/
Centre d'études multidisciplinaires de Tuzla	FBIH	/	/
Université internationale de Travnik	FBIH	2006	3000
Université internationale de Goražde	FBIH	2014	1410
Université pan-européenne « Apeiron »	RS	2005	3159
Université d'études de management de Banja Luka	RS	2006	1629
Université indépendante de Banja Luka	RS	2005	2000
Université Slobomir P. de Bijeljina	RS	2003	844
Université Sinergija de Bijeljina	RS	2005	560
Université de Bijelina	RS	2011	480
Ecole supérieure de sciences informatiques et de communication managériale eMPIRICA	DB	2012	/

c) L'enseignement universitaire professionnel

L'enseignement universitaire professionnel est peu développé.

Dans le cadre du projet européen « Renforcement des ressources humaines en Bosnie-Herzégovine » (Instrument d'aide à la préadhésion, 2009), des « Principes et Standards dans le domaine de la formation des adultes en Bosnie-Herzégovine » ont été adoptés par le Conseil des ministres en mai 2014.

En octobre 2014, la « Plateforme Stratégique pour le Développement de l'Education des Adultes », dans le contexte du « Life-Long Learning programme » pour 2014-2020, a été adoptée. Dans six cantons (Zenica-Doboj, Una-Sana, Podrinje, Tuzla, Sarajevo et Herzégovine Ouest) ont été adoptées des lois sur l'éducation des adultes. Néanmoins, l'enseignement universitaire professionnel reste faible, **même si la formation des adultes ainsi que l'enseignement professionnel (la formation continue) font désormais partie intégrante du système éducationnel en Bosnie-Herzégovine.**

2 – L'évaluation et l'harmonisation des établissements

a) Evaluation interne et accréditation

Depuis 2008, deux institutions publiques indépendantes sont chargées d'évaluer le système d'enseignement supérieur du pays.

L'**Agence pour le Développement et l'Assurance qualité dans l'Enseignement supérieur** (*Agencija za razvoj visokog obrazovanja i osiguranje kvaliteta*) qui s'occupe notamment de fournir des recommandations sur l'accréditation des établissements supérieurs et sur l'évaluation de la qualité des établissements.

Le **Centre d'Information et de Reconnaissance des Diplômes dans l'Enseignement supérieur** (*Centar za informisanje i priznavanje dokumenata iz oblasti visokog obrazovanja*) qui est chargé notamment de la reconnaissance des qualifications et des diplômes de l'enseignement supérieur selon la Convention de Lisbonne, ratifiée en 2004 par la Bosnie-Herzégovine.

⁵ Le mouvement Gülen est un mouvement interculturel et interreligieux issu du nurculuk, dirigé par l'imam turc Fethullah Gülen, dont un des traits caractéristiques pourrait être celui d'être pour une modernisation compatible avec la tradition islamiste.

En 2019, sur les 49 établissements d'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine, 30 sont accrédités, dont deux en accréditation conditionnelle. En 2016, 16 étaient accrédités. Toutes les universités publiques ont obtenu leur accréditation.

En Republika Srpska, 12 établissements étaient accrédités en 2019, dont les deux universités publiques. Plus de 90% des étudiants inscrits dans cette entité le sont dans un établissement accrédité. En Fédération de Bosnie-Herzégovine, 18 étaient accrédités, dont les 6 universités publiques.

Tableau 3 Liste des établissements accrédités

	Nom	Entité	Statut
1	Université d'Isticno Sarajevo	RS	Publique
2	Université de Banja Luka	RS	Publique
3	Université d'Etudes de Management de Banja Luka	RS	Privé
4	Collège de Banja Luka	RS	Privé
5	Université autonome de Banja Luka	RS	Privé
6	Collège de Communication « Kapa Fi » de Banja Luka	RS	Privé
7	Université Sinergija Bijeljina	RS	Privé
8	Université pan-européenne « Apeiron »	RS	Privé
9	Collège Primus	RS	Privé
10	Collège de Sciences légales et appliquées « Prometej »	RS	Privé
11	Université d'ingénierie d'affaires et de management de Banja Luka	RS	Privé
12	College of Business and Technical Education Dobož	RS	Privé
13	University Sarajevo School of Science and Technology	FBIH	Privé
14	College of Service Business Istočno Sarajevo - Sokolac	FBIH	Privé
15	Université de Zenica	FBIH	Publique
16	Université internationale de Sarajevo	FBIH	Privé
17	Université de Sarajevo	FBIH	Publique
18	Université internationale Burch	FBIH	Privé
19	Université de Tuzla	FBIH	Publique
20	Université Džemal Bijedić de Mostar	FBIH	Publique
21	Université de Mostar	FBIH	Publique
22	Collège « Logos centar » de Mostar	FBIH	Privé
23	Université de Bihać	FBIH	Publique
24	Université américaine de Bosnie-Herzégovine (accréditation conditionnelle)	FBIH	Privé
25	Université de Travnik	FBIH	Privé
26	Université internationale de Travnik	FBIH	Privé
27	Centre d'Etudes managériales	FBIH	Privé
28	Université de Vitez	FBIH	Privé
29	Université Hercegovina (accréditation conditionnelle)	FBIH	Privé
30	École américaine d'Économie	FBIH	Privé

b) Cadre national de certification

La Bosnie-Herzégovine connaît des avancées concrètes dans l'harmonisation des diplômes à l'intérieur du pays et avec le cadre européen de certification.

Le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a adopté la « *Décision sur l'adoption du cadre de référence des certifications en Bosnie-Herzégovine* » le 24 mars 2011, ce qui a officiellement lancé la procédure de mise en place et d'harmonisation du cadre national des certifications pour tous les niveaux d'éducation d'avec le Cadre européen des certifications (EQF).

Un tel système de niveaux de référence permet la comparaison des certifications sur la base d'un même système d'évaluation et d'une plus grande objectivité dans l'évaluation des travaux demandés. Par conséquent, une mobilité à la fois verticale et horizontale est facilitée par le système d'éducation et de formation en Bosnie-Herzégovine et à l'étranger.

Le Conseil des ministres a également adopté une « *Décision sur l'adoption du plan d'action pour l'établissement et la mise en œuvre du cadre des certifications de la Bosnie-Herzégovine pour la période 2014-2020* » le 11 février 2015.

Début 2019, la Bosnie-Herzégovine présentera son « *Rapport relatif au cadre de référence national en alignement vers le cadre européen de certification pour la formation tout a long de la vie* » devant le Groupe de consultation européen.

Le 8 mars 2019, le Comité de Direction de l'Agence de développement de l'enseignement supérieur et de l'assurance qualité (BiH HEA) a amendé les règles en vigueur en vue de déterminer des normes relatives à l'enseignement supérieur qui soient alignées avec celles des lignes directrices de l'Union européenne. Grâce à cela, les processus de ré-accréditation des établissements d'enseignement supérieur seront facilités, ainsi que de leurs programmes d'étude.

À la date de rédaction de cette fiche (avril 2019), la Bosnie-Herzégovine a désormais un agenda serré pour achever la ré-accréditation de 7 établissements d'enseignement supérieur en application des nouvelles normes.

En ce qui concerne la reconnaissance des diplômes détenus par les personnes en situation irrégulière, il n'existe pas de procédure spécifique à la reconnaissance de leurs diplômes. Toutefois, le Centre d'Information et de Reconnaissance des Diplômes de l'Enseignement Supérieur, ainsi que l'ENIC BiH, a délivré, en 2014, des « *Recommandations sur la reconnaissance en Bosnie-Herzégovine des diplômes d'enseignement supérieur étrangers détenus par des personnes en situation irrégulière* » (Gazette officielle de Bosnie-Herzégovine, n°81/14). Ces recommandations sont calquées sur la Convention de Lisbonne sur la Reconnaissances et ses documents subsidiaires, ainsi que sur le manuel EAR.

C – Les perspectives de réforme du système de l'enseignement supérieur

Les réformes sont menées à vitesse réduite du fait de la complexité de l'organisation du pays, mais aussi par manque de volonté politique.

Les réformes de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine se font conformément aux objectifs du processus de Bologne. Elles incluent le développement de mécanismes garantissant la qualité de l'enseignement, la modification des règles pour l'obtention des diplômes, l'amélioration des opportunités de mobilité des étudiants et la promotion de la coopération à l'échelle européenne.

1 – Premières étapes

Durant la période 2013-2015, a été mené un projet conjoint UE-Conseil de l'Europe, « *Développement stratégique de l'enseignement supérieur et standards de certification* » (financé par l'instrument d'aide de préadhésion). Un de ses objectifs phares était de définir les priorités du développement de l'enseignement supérieur après 2015, date à laquelle le pays a eu fini de **s'aligner sur le système de Bologne**.

Sur proposition du Ministère des Affaires civiles de Bosnie-Herzégovine, le 3 décembre 2015, le Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine a promulgué la « *Décision sur l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la directive 2005/36/EC et de la directive 2013/55/EU* » dans le but d'augmenter le niveau d'harmonisation de la législation concernée en Bosnie-Herzégovine avec ces deux directives. Les activités concernant la mobilité et l'emploi de la main d'œuvre d'une part, et faciliter la reconnaissance des professions réglementées d'autre part, ont été lancées.

2 – Enjeux actuels

Les principaux enjeux sont aujourd'hui **la question du financement** de l'enseignement supérieur, qui est en perte de vitesse, ainsi que **le développement du processus d'accréditation** qui permettra de valoriser la qualité des universités à l'étranger et au sein du pays. Il existe aussi de forts enjeux au

niveau du système dans son ensemble puisque sa fragmentation complexifie l'harmonisation de l'enseignement supérieur au niveau du pays. Les autres priorités de réforme sont la **modernisation de la recherche** et faire le **lien entre l'université et le marché du travail**.

Pour cela, une « Décision sur l'adoption des priorités pour le développement de l'éducation supérieure en Bosnie-Herzégovine pour la période 2016-2026 »⁶ a été adoptée par le Conseil des ministres en mai 2016. Elle définit 7 domaines prioritaires : la bonne gouvernance et gestion, les ressources, la connexion entre le marché du travail et l'enseignement supérieur, les standards de certification, l'expérience étudiante, l'internationalisation et les statistiques.

Ce document fournit un aperçu global des activités à mettre en place dans l'optique du renforcement de l'éducation supérieure en Bosnie-Herzégovine. Un Agenda de réformes a été adopté pour la période 2015-2018 dans le domaine du marché du travail. Il a fixé un objectif de réforme de l'enseignement supérieur à moyen-terme, en vue de mieux le relier avec le marché du travail.

En RS, la « Stratégie de Développement de l'Enseignement 2015-2020 » a été adoptée le 8 décembre 2015. Plusieurs objectifs stratégiques sont fixés : amélioration de l'organisation structurelle et de la qualité de l'enseignement supérieur, orientation de l'enseignement supérieur vers la recherche et en lien avec le marché du travail, modernisation de la formation continue, du développement professionnel et du développement éducatif en continu des travailleurs, internationalisation de l'enseignement supérieur, définition d'objectifs stratégiques et élévation des acquis étudiants.

En FBiH, le Ministre fédéral compétent a proposé des « Lignes stratégiques pour le développement de l'enseignement supérieur de FBiH de 2012 à 2022 – Synergie et Partenariat » en 2013. Ils incluent plusieurs activités nécessaires déjà définies dans l'EEES (espace européen de l'enseignement supérieur).

Des progrès ont été effectués en direction du financement de l'enseignement supérieur : l'autonomie financière, l'efficacité et la transparence ont été améliorée.

De même concernant le cadre juridique. La RS a d'ailleurs totalement appliqué le cadre légale nécessaire à la politique d'assurance qualité recommandée dans les priorités 2016-2026.

En recherche, la transparence des procédures de sélection des projets de recherche a été améliorée, par l'établissement d'une base de données. Peu de choses ont été effectuées quant à l'amélioration de la qualité de conditions de recherche, ni dans la mise en commun de la documentation à l'échelle étatique.

En tout cas, dans un document de travail du 17 avril 2018, la Commission européenne déclarait encore que *« l'enseignement en Bosnie-Herzégovine est faible et ne correspond pas aux besoins du marché. [...] Le développement de l'entrepreneuriat et des compétences numériques doivent être renforcés, surtout chez les jeunes, afin d'améliorer leur employabilité et leur compétitivité sur le marché du travail. Il n'existe pas de mesure à l'échelle du pays sur l'éducation et la formation »⁷.*

II – Organisation des études et enseignements dispensés

A – Etudier en Bosnie-Herzégovine

1 - Cadre général et cycles universitaires

a) Le cadre général

L'enseignement supérieur est exercé selon différentes modalités : à plein-temps, à mi-temps, à distance ou en combinaison des trois précédents.

⁶ http://mcp.gov.ba/attachments/en_Migrirani_dokumenti/Units/Education/Obrazovanje-strate%C5%A1ki/Prioriteti_e.pdf

⁷ Commission Européenne (2018), *Commission Staff Working Document Economic Reform Program of Bosnia and Herzegovina (2018-2020)*, https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/swd_bosnia_and_herzegovina.pdf

Les établissements d'enseignement supérieur (EEI) rédigent leurs propres statuts, en conformité avec la Loi-cadre.

Il existe deux types d'EEI, les universités et les écoles supérieures.

Les « Universités » sont des EEI qui impliquent (1) un état de connaissance, de pensée et d'enseignement avancé, (2) un développement éducatif, culturel, social et économique, (3) la promotion de la société civile démocratique et (4) l'accomplissement d'un enseignement et d'une recherche de haut-niveau. Elles doivent proposer au moins 5 programmes d'étude différents dans au moins 3 des 5 domaines scientifiques suivants : (1) sciences naturelles, (2) ingénierie, (3) biomédecine et santé, (4) biotechnologies, (5) sciences humaines et sociales.

Les « Écoles supérieures » sont des institutions (1) accréditées à proposer des diplômes de premier cycle, (2) avec des objectifs incluant la préparation et la formation des personnes pour le développement social, économique et culturel du pays, (3) la promotion de la société civile démocratique et (4) l'accomplissement d'un enseignement et d'une recherche de haut-niveau. Elles doivent proposer au moins 1 programme d'étude dans 1 des 5 domaines.

b) Les cycles universitaires

La Bosnie-Herzégovine a rejoint le processus de Bologne en septembre 2003. Les 13 autorités ont été les organes d'application de mise en conformité avec les règles de Bologne. L'harmonisation européenne en trois cycles est achevée depuis 2015. En Fédération de Bosnie-Herzégovine, en 2019, 99,42% des étudiants étaient inscrits conformément au processus de Bologne⁸. Plus de 75% des institutions utilisent dorénavant les crédits ECTS au sein de leur cursus. Néanmoins, la reconnaissance des diplômes étrangers n'est pas encore uniformisée au sein du pays.

Les Sénats des établissements sont responsables des programmes et décident des questions académiques et du contenu. Le système d'éducation supérieure est en majorité unitaire, c'est-à-dire qu'ils délivrent des cursus uniquement dans le domaine académique. En Republika Srpska, néanmoins, il existe des cursus binaires, c'est-à-dire à la fois académique et professionnel.

L'éducation supérieure est organisée en trois cycles. Un semestre d'étude permet d'obtenir 30 crédits ECTS pour chaque cycle et chaque crédit ECTS correspond à environ 20 à 30 heures de cours.

Le premier cycle mène au titre de Licence (Bachelor) ou équivalent, en 3 ans d'études minimum, 4 au maximum. Il correspond à un total de 240 crédits ECTS. Un cycle de Licence peut inclure un mémoire final que l'étudiant doit défendre à la fin de son cursus, selon les exigences du programme d'étude suivi.

Le deuxième cycle mène au diplôme de Master ou son équivalent. Il peut s'effectuer en 1 ou 2 ans et correspond à 60 ou 120 crédits ECTS. Au total, l'étudiant obtient 300 crédits ECTS en accumulant premier et second cycle.

Le troisième cycle mène au titre académique de Docteur ou équivalent. Il dure 3 ans et correspond à 180 ECTS.

Les études médicales ont la particularité de faire un premier cycle cumulant 360 crédits ECTS.

Tableau 4 Tableau des cursus

		Base du cadre de certification			Système précédent basé sur les qualifications professionnelles		
ISCED	EQF	Certification	Enseignement	Niveau	Degré de formation professionnelle	Education	Certification
5B	6	Licence	Premier cycle d'études supérieures	6	VI.	Collège	Diplôme professionnel supérieur
5A	7	Master	Deuxième cycle d'études supérieures	7	VII./1	Facultés d'études primaires	Diplôme d'études supérieures

⁸ Institute for Statistics of FB&H, *Higher Education in Federation of Bosnia and Herzegovina 2018/2019*, 04 mars 2019, n°12.3

				VII.1	Spécialisation	Spécialisation de Magistère	
5	8	Doctorat	Troisième cycle d'études supérieures	8	VII.2	Magistère	Magistère
6					VIII.	Doctorat	Doctorat

Le cursus de formation est rendu public avant le début des cours magistraux pour l'année académique suivante. Il définit la durée des études, les cours dispensés, leur emploi du temps par semestre et par année, ainsi que le nombre d'heures d'enseignements dispensés.

2 – La répartition des étudiants en 2017/2018

Le nombre d'étudiant réduit chaque année. En 2016, par exemple, il était d'environ 111 000, pour 93 984 étudiants en 2017/2018. Trois raisons expliquent cette tendance : peu d'étudiants continuant leurs études après la Licence (seulement un cinquième des étudiants, tant en Fédération de Bosnie-Herzégovine qu'en Republika Srpska, continuent leurs études au niveau Master), la baisse démographique et le départ massif, ces dernières années, des jeunes hors du pays, en particulier de ceux présentant le plus de potentiel.

Tableau 5 Répartition des étudiants type d'établissement en 2017/2018

	Public	Privé	Total	Variation par rapport à l'année précédente
Fédération de Bosnie-Herzégovine	51 570 83,3%	10 962 16,6%	66 027 100%	-5,63%
Republika Srpska	21 745 68,3%	10 105 31,7%	31 850 100%	-8,45%

Tableau 6 Répartition des établissements par niveau d'étude en 2017/2018

	Licence	Master	Doctorat
Fédération de Bosnie-Herzégovine	57 536	8 155	336
Republika Srpska	26 492	4 719	152

B – Les cursus disponibles

1 – Filières disponibles

Les établissements d'enseignement supérieur sont autonomes dans la création du contenu de leurs cursus de formation. Cependant, il existe des règles générales à respecter. Pour chaque formation, la liste des matières obligatoires et des options doit être précisée, tout comme leur programme annuel, leur description, le nombre d'ECTS alloué et le nombre d'enseignements qu'elle inclut. Une formation contient en général entre 20 et 25 heures d'enseignements par semaine. Ce nombre peut être plus important si le programme d'étude est habilité à dispenser une charge de travail hebdomadaire plus élevée.

Pour certaines professions (instituteurs, médecins, pharmaciens et autres professions similaires), certains éléments de leur programme de formation sont déterminés au niveau national.

Tableau 7 Filières disponibles en Bosnie-Herzégovine

Filières en RS	Filières en FBiH
Education	Sciences sociales
Arts et sciences humaines	Sciences humaines

Sciences sociales, commerce, administration et droit	Sciences médicales et de la santé
Sciences naturelles et mathématiques	Sciences naturelles, mathématiques et biotechnologie
Ingénierie, technologie et construction	Arts
Agriculture, pêche, foresterie et médecine vétérinaire	Ingénierie
Santé et protection de la santé	
Services	

Les enseignements sont globalement de bon niveau, même si encore basés sur un enseignement très théoriques. La professionnalisation et l'acquisition de compétences des filières est encore insuffisamment inexistante et constitue un enjeu majeur en vue d'adapter les curricula aux besoins du marché du travail.

2 – Cycles courts d'éducation

Actuellement, **les cycles courts d'éducation supérieure n'existent pas** en Bosnie-Herzégovine puisque ce sujet n'est pas codifié par la législation appropriée.

C – Les modalités de l'enseignement

1 – Admission

Avant d'intégrer le système d'enseignement supérieur, les élèves passent par l'école élémentaire qui dure 9 ans. Ils ont ensuite la possibilité de choisir entre le lycée où ils suivent un cursus général, et le lycée professionnel. Le lycée professionnel peut durer 3 ans (ce qui ne permet pas l'accès à l'université par la suite) ou 4 ans (ce qui permet l'accès à l'université selon les résultats de l'élève). Le lycée général lui dure 4 ans et mène à l'obtention de la Matura, diplôme de fin d'études secondaires.

L'accès à l'enseignement supérieur se fait donc suite à l'obtention de la Matura après quatre ans dans le secondaire.

La majorité des universités organisent des **examens d'entrée**, sous forme de concours et d'entretiens. Certaines prennent aussi en compte les résultats scolaires durant l'enseignement secondaire. Suite à ces examens, les étudiants sont classés selon leur résultat. L'admission en Licence a lieu chaque année à la fin juin ou en début juillet.

En complément de cette procédure, il est à noter que l'entrée dans une faculté peut être parfois facilitée si l'étudiant y possède des relations.

2 – Méthodes d'enseignement et évaluation des étudiants

a) Les modalités du cours

Les autorités compétentes en charge de l'éducation déterminent les règles et réglementations qui déterminent le nombre maximal d'étudiants assistant à un cours magistral ou à une séance de travaux dirigés, pour chaque niveau, chaque année d'étude et chaque formation.

Les établissements d'enseignement supérieur déterminent la forme et la méthode d'enseignement dans la structure de leurs cursus.

b) Les modalités d'évaluation

La réussite des étudiants dans la maîtrise d'une matière est suivie de manière continue lors des cours, selon les termes définis par le programme d'études de la matière évaluée, incluant : des examens mensuels, des tests en classe, des devoirs maison, des projets, des travaux de groupe, etc.

L'étudiant passe aussi l'examen d'une matière dont les enseignements sont terminés à la fin du semestre. Si un étudiant échoue à réussir un examen plus de trois fois, l'étudiant est autorisé à passer l'examen devant une commission de rattrapage.

En règle générale, l'étudiant peut passer à l'année académique supérieure si il/elle a validé au moins 45 ECTS lors de l'année écoulée (davantage pour certains établissements d'enseignement supérieur

selon les règlements). Un établissement d'enseignement supérieur peut autoriser l'étudiant à qui il manque deux matières ou quelques crédits à passer un examen en octobre.

L'étudiant peut passer un examen à n'importe quel moment une fois le cycle de conférences associé terminé et ce jusqu'au début de l'année académique suivante. Les périodes d'examen sont janvier-février, juin-juillet et septembre.

Les étudiants reçoivent un certain nombre d'ECTS pour chaque activité à laquelle ils prennent part durant leur cursus.

Presque tous les établissements d'enseignement supérieur publics, ainsi que la majorité des établissements d'enseignement supérieur privés appliquent le système de notation suivant : A ou 10 pour excellent ; B ou 9 pour supérieur à la moyenne ; C ou 8 pour moyen avec des petites erreurs ; D ou 7 bien avec des erreurs importantes ; E ou 6 pour satisfaisant ; F, FX ou 5 pour non-satisfaisant.

c) *La certification*

Après la réussite de tous les examens prévus dans le programme de premier cycle et d'un mémoire de Licence (le cas échéant), l'étudiant se voit attribuer un diplôme mentionnant le titre professionnel approprié, la note moyenne obtenue et le nombre d'ECTS validé.

d) *Le statut des doctorants*

Le statut des doctorants est faiblement soutenu par un système de bourses et davantage par divers projets et offres de gouvernements ou d'universités à l'étranger. La plupart des doctorants sont employés et ne sont donc pas considérés comme étudiants.

3 – Employabilité des étudiants

Ces dernières années, la coopération entre établissements d'enseignement supérieur et employeurs a été reconnue comme prioritaire par la Bosnie-Herzégovine. Cependant, l'expérience demeure encore globalement inexplorée. Certains rares établissements d'enseignement supérieur ont introduit des programmes de stage dans leurs cursus. D'autres établissements d'enseignement supérieur disposent de centres d'orientation professionnelle qui aident les étudiants à trouver un emploi ou à améliorer leurs compétences afin d'augmenter leur employabilité ; ils fonctionnent encore à faible régime.

Les étudiants de premier cycle souffrent, en moyenne, d'une période de chômage d'un an et deux mois, de huit mois d'attente avant le premier contrat et de 7 mois avant leur emploi actuel⁹. La transition étude-travail reste rude et abrupte.

Néanmoins, certaines entreprises, en particulier dans le secteur des technologies de l'information, offrent à certains étudiants d'universités scientifiques un emploi immédiatement après l'obtention de leur diplôme – voire même en amont de la fin de leurs études.

De manière générale, les diplômés en mathématiques et en informatique trouvent un emploi assez facilement, tandis que les étudiants diplômés en sciences du vivant (biologie et protection de l'environnement), en sciences humaines et en science médicale s'insèrent plus difficilement sur le marché du travail.

4 – Coût des études

Le coût des études dépend de critères décidés par les établissements. Tous les étudiants payent des frais administratifs. Ils peuvent être soit à plein-temps (comme 60% des étudiants), soit à mi-temps (40%).

Au cours du premier cycle, il existe deux catégories d'étudiants à plein-temps : ceux qui se financent eux-mêmes (*self-financed*) ou ceux financés par l'université (*budget-financed*).

50% des étudiants à plein-temps des 8 universités publiques et de 2 écoles supérieures sont *budget-financed*. L'attribution de ce financement est fonction de leurs résultats au lycée et à l'examen d'entrée.

⁹ Source : Eurydice, https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/bosnia-and-herzegovina_en

Leurs frais d'inscription sont pris en charge par le Ministère de l'éducation du canton, mais ils payent les frais administratifs et d'autres dépenses (frais de participation au concours d'entrées, par exemple), soit une somme qui varie de 94 BAM à 500 BAM.

L'autre 50% des étudiants à plein-temps *self-financed* paient les frais de scolarité. Le montant annuel minimum est de 440 BAM, le maximum de 1500 BAM, la moyenne de 660 BAM. Les frais administratifs sont à régler en plus de ces frais.

Les étudiants à mi-temps doivent payer l'ensemble des frais, soient ceux de scolarité et ceux administratifs. Ils varient de 900 à 4500 BAM.

Au cours du deuxième cycle, il n'existe plus de différence entre les étudiants : tous doivent payer les frais de scolarité et administratifs. Les frais de scolarité annuels s'échelonnent entre 440 BAM à 4000 BAM¹⁰.

Les étudiants à mi-temps paient entre 1000 et 3000 BAM.

Au cours du troisième cycle, les frais de scolarité annuels peuvent monter à plus de 2500 BAM, soit un coût de la formation quasi-totalement pris en charge par ces frais. Cela conduit la plupart des étudiants à renoncer au doctorat.

Des bourses existent au niveau des cantons et des entités. Ces bourses se basent sur des critères à la fois selon le mérite et selon les revenus. L'étudiant boursier est âgé de moins de 25 ans et est inscrit en Licence. Les bourses s'élèvent à un montant compris entre 100 et 800 BAM par mois, délivrées 10 mois par an. En 2017/2018, 10% des étudiants à plein-temps ont reçu cette bourse. Les étudiants à mi-temps n'ont pas le droit à cette bourse.

Les étudiants internationaux (ceux non-citoyens de Bosnie-Herzégovine) paient tous les frais, dont l'échelonnement correspond à celui des étudiants à mi-temps.

Tableau 8 Frais payés par les étudiants d'universités publiques

	Part		Part	Frais de scolarité (BAM)			Frais administratifs (BAM)
				Min	Moy	Max	Min<Max
Etudiants à plein-temps	60%	Financés eux-mêmes	50%	440	660	1500	94<550
		Licence	Financés par le l'université		/		94<550
	Master	440		880	4000	94<550	
	Doctorat			Jusqu'à plus de 2500		94<550	
Etudiants à mi-temps et étudiants internationaux	40%	Licence		900	/	4500	94<550
		Master		1000	/	3000	94<550

Les universités privées sont bien plus chères que les universités publiques. Elles fixent elles-mêmes leurs frais de scolarité. Ainsi, ces frais peuvent s'élever de 2.500 BAM à 10 000 BAM par an et par étudiant. C'est une somme très importante que peu de familles peuvent se permettre.

¹⁰ Rapport National Student Fee and Support Systems in European Higher Education 2018/19, Eurydice

D – La recherche en Bosnie-Herzégovine

1 – Organisation du système

Le système de recherche en Bosnie-Herzégovine est décentralisé : chaque entité développe sa propre politique dans ce domaine. Il reste assez peu développé en comparaison avec les standards internationaux. Néanmoins, il existe des opportunités à développer et certaines universités forment des étudiants de très bon niveau.

La recherche fait l'objet de demandes de réforme par l'UE, sans que celles-ci soient nécessairement exaucées.

2 – L'Académie des Sciences et des Arts de Bosnie-Herzégovine

L'Académie des Sciences et des Arts de Bosnie-Herzégovine ou ANUBiH (*Akademija nauka i umjetnosti Bosne i Hercegovine*) est l'académie nationale du pays. Fondée en 1951 par une décision de l'Assemblée de la République de Bosnie-Herzégovine, elle est à cette époque, au niveau de l'Etat, la plus haute autorité de formation de la communauté académique. Elle opérait en tant que plus haut niveau d'institution dans le domaine sciences jusqu'en 1966.

Depuis, l'ANUBiH est responsable du développement générale des sciences et des arts. Elle organise la recherche scientifique et les événements culturels et publie des rédactions de ses membres et ses associés.

Cet organe est indépendant et agit en accord avec les principes et intérêts de la science, ainsi que selon les convictions intimes de ses membres. Les Statuts de l'Académie régissent tous les aspects de son organisation, son fonctionnement et son mode opératoire dans tous les domaines d'activité.

L'Académie est composée de 6 départements : les sciences sociales, médicales, techniques, naturelles, les mathématiques, la littérature et les arts.

Ses comités incluent une Bibliothèque et un service de documentation, un Conseil de coopération international, un Conseil des publications, un Comité de développement scientifique, technologique et social.

Son président actuel, depuis 1999, est Božidar Matić.

III – Coopération universitaire et développement international

A – L'enseignement bosnien et l'international

1 – L'internationalisation de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine

Les universités bosniennes se tournent de plus en plus vers la coopération internationale. Toutes les réformes entreprises ces dernières années se concentrent sur la conformité aux objectifs de Bologne.

L'un des objectifs du document « *Décision relative à l'adoption des priorités pour le développement de l'éducation supérieure en Bosnie-Herzégovine* »¹¹ adopté en 2016, est l'internationalisation de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine.

L'encouragement à la mobilité pour approfondir l'apprentissage, l'internationalisation de leur formation, ainsi que le développement de relations internationales entre les établissements d'enseignement supérieur sont identifiés comme des priorités clefs.

¹¹ http://mcp.gov.ba/attachments/en_Migrirani_dokumenti/Units/Education/Obrazovanje-strate%C5%A1ki/Prioriteti.e.pdf

Afin de promouvoir les échanges académiques entre les différentes universités dans la région, en Europe et dans le reste du monde, les établissements d'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine sont des partenaires égaux dans plusieurs projets de mobilité. Une base de données unique des Bourses pour le Balkans occidentaux (S4WB) est accessible à tous les étudiants de Bosnie-Herzégovine.

2 – La coopération internationale avec la Bosnie-Herzégovine

Conformément à la Loi-cadre et à ses dispositions sur l'autonomie des universités, ces dernières ont directement établi des **accords interinstitutionnels et des coopérations avec différentes universités du monde** : dans la région, avec l'Union européenne, les Etats-Unis d'Amérique, la Turquie, la Malaisie, certains pays d'Asie et d'autres régions du monde, parfois menant à des doubles diplômes conjoints. En Europe, la Bosnie-Herzégovine coopère particulièrement avec l'Allemagne (selon la Conférence des recteurs des universités allemandes, il existe 28 partenariats entre universités d'Allemagne et institutions académiques de Bosnie-Herzégovine).

La Bosnie-Herzégovine est également membre de différentes organisations internationales traitant du domaine de l'éducation (telles que l'OCDE, le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, l'UNICEF) et elle participe à différents programmes tels que HORIZON 2020 et Erasmus+. La Bosnie-Herzégovine a signé en juin 2014 un accord qui a remplacé les programmes antérieurs de la période 2007-2013.

3 – La coopération européenne

a) Projet TWINNING de 2018

Un projet TWINNING à destination de la Bosnie-Herzégovine, coordonné conjointement par la France, la Croatie et la Lettonie, a vu le jour en 2018. Ce projet, intitulé « Renforcer les moyens institutionnels de la BIH en vue de la reconnaissance des certifications », a trois objectifs. Le premier concerne l'amélioration du cadre législatif. Après une analyse de la législation en vigueur, un plan d'action est élaboré, ainsi qu'une base de données pour un meilleur partage des informations. Le second objectif recouvre le développement des procédures de reconnaissance des diplômes d'établissements supérieurs étrangers. Entre autres, une harmonisation de ces procédures est prévue. Enfin, le projet prévoit de renforcer les ressources humaines, par l'organisation d'ateliers.

Des experts en provenance des Etats-membres du projet sont venus délivrer leurs conseils. Le coût total du projet est de 600 000 EUR, pour une durée de 15 mois, à compter de septembre 2018.

b) Usage des instruments d'assistance à la pré-adhésion (IPA 2014-2020)

Le pays n'utilise pas assez les instruments d'aide à la pré-adhésion à l'Union européenne.

Le pays avait, en 2017, utilisé 165 800 000 EUR de financement issus des instruments d'assistance à la pré-adhésion. Sur le précédent exercice IPA, de 2007 à 2013, la Bosnie-Herzégovine avait utilisé 610 100 000 EUR au total. À la quatrième année du deuxième, l'usage des fonds par le pays était en réduction de presque la moitié (331 300 000 EUR).

B – La coopération bilatérale franco-bosnienne

1 - Le français à l'Université et la coopération avec les Chaires de français

a) L'enseignement du français en Bosnie-Herzégovine

Le français est enseigné au sein de quatre universités et un lycée.

Tableau 9 Enseignement du français en Bosnie-Herzégovine

		Université	Forme de l'enseignement	Date
1	FBIH	Université de Sarajevo	Chaire de français	1950
2	RS	Université de Banja Luka	Chaire de français	2009

3	FBIH	Université de Mostar	Cours de français (faculté de philologie)	2016
4	FBIH	Lycée de Mostar	Section bilingue française	2016
5	RS	Université d'Isticno Sarajevo	Cours de français	2016

b) L'adhésion bosnienne aux organisations de francophilie

La Bosnie-Herzégovine est membre observateur de **l'Organisation Internationale de la Francophonie** depuis 2010.

L'Université de Sarajevo (depuis 2014) ainsi que l'Université de Banja Luka (depuis 2016) sont membres de **l'Agence Universitaire de la Francophonie**. L'Université de Mostar est devenue Membre observateur de l'AUF en décembre 2018.

Cette participation à l'AUF a apporté un renouveau de vitalité à la chaire de français de l'Université de Sarajevo : analyse de son fonctionnement (via le dialogue d'expertise, soutenu par l'Ambassade), accès à des financements (soutien au théâtre francophone, dons de livres), mise en place d'un lecteur natif cofinancé par l'AUF et l'Université.

2 – Les programmes Erasmus+ franco-bosniens

a) Les projets Erasmus+

Dans le cadre du programme européen Erasmus+, une enveloppe de 2 900 000 EUR (19% du total dédié) **est disponible pour les Balkans** (ligne France).

Le financement demandé sur la zone par les établissements français est en deçà de l'enveloppe disponible (2 100 000 EUR en 2017, 2 290 000 EUR en 2018. Malgré l'importante sous-consommation, le potentiel de développement de coopérations supplémentaires avec le soutien de ce programme est fort. En 2017, 12 projets Erasmus+ ont été retenus, pour un total de plus de 600 mobilités, confirmant l'intensité du développement de la coopération franco-bosnienne.

Ce sont donc 4 universités qui renouvellent par rapport à l'an passé leur volonté de développer des programmes Erasmus+ en Bosnie-Herzégovine en 2018 par rapport à 2017, avec 4 nouvelles universités françaises.

Tableau 10 Accords de coopération Erasmus+ en vigueur

	France	Faculté concernée	Bosnie-Herzégovine	Faculté concernée	Dates
1	Université Lumière Lyon 2	1) Anthropologie, Sociologie, Science politique 2) Langues	Université de Sarajevo	1) Philosophie 2) Langues	2018-2020
2	Université de technologie de Belfort Montbéliard	/	Université de Sarajevo	Ingénierie mécanique	2018-2020
3	Université de technologie de Belfort Montbéliard	/	Université internationale de Sarajevo	Ingénierie	2018-2020
4	Sciences Po Paris	Toutes	Université de Sarajevo	Sciences politiques	2017-2019
5	Université catholique de Lille	Hautes études d'ingénieur	Université de Sarajevo	Ingénierie mécanique	2017-2019
6	Université catholique de Lille	Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique	Université Džemal Bijedić de Mostar	Technologies de l'information	2017-2019

7	Université catholique de Lille	Faculté de droit	Université Džemal Bijedić de Mostar	Droit	2017-2019
8	Université catholique de Lille	Economie, gestion et sciences	Université Džemal Bijedić de Mostar	Economie	2018-2020
9	Université de Poitiers	Lettres et langues	Université de Banja Luka	Langues	2018-2020
10	Université de Poitiers	1) Lettres et Langues 2) Sciences fondamentales	Université de Sarajevo	1) Langues 2) Sciences (chimie, biologie)	2018-2020
11	Université de Poitiers	1) Lettres et langues 2) Sciences économiques 3) Sciences	Université de Mostar	1) Langues 2) Sciences économiques 3) Sciences	2018-2020
12	Université de Poitiers	1) Sciences 2) Sciences économiques	Université de Zenica	1) Sciences 2) Sciences économiques	2018-2020
13	Université de Poitiers	Lettres et Langues	Université d'Isticno Sarajevo	Langues et Arts	2018-2020
14	Université d'Artois	Philosophie	Université de Sarajevo	Philosophie	2017-2019
15	Université de Bordeaux Montaigne	/	/	/	2018-2020
16	Université Paris VIII	Plusieurs facultés	Université de Sarajevo	Plusieurs facultés	2017-2019
17	Université Paris XII	/	/	/	2018-2020
18	Université de Lyon 1	/	Université de Mostar	/	2017-2019
	Université de Lyon 1	/	Université Džemal Bijedić de Mostar	/	2017-2019

b) Le projet Tempus de 2016

L'Université Pierre et Marie Curie et l'Université Paris-Orsay ont travaillé autour d'un projet Tempus avec les Universités de Banja Luka, de Bihac, d'Isticno Sarajevo et de Mostar. Le projet « *BIOEMIS – Etudes de bio-ingénierie et d'informatique médicale* » avait pour objectif d'introduire et développer des programmes dans ce domaine. Grâce au projet, terminé en avril 2016, il existe désormais dans les universités partenaires bosniennes des programmes doctoraux dans le domaine de la bio-ingénierie et de l'informatique médicale.

3 – La coopération interinstitutionnelle

En développement significatif depuis deux ans, elle dispose d'une marge de progression importante et peut s'appuyer notamment sur les outils européens et de l'AUF.

a) Les accords de coopération interinstitutionnels

Il existe 6 accords de coopération en cours en Bosnie-Herzégovine et 13 accords Erasmus+.

Tableau 11 Les accords de coopération en cours

France	Bosnie-Herzégovine	Entité	Durée	Type
--------	--------------------	--------	-------	------

1	Université d'Artois	Université de Sarajevo	FBIH	09/2016-09/2021 (5 ans)	Accord de coopération
<i>Il comprend : enseignement, échanges d'étudiants et d'enseignants, collaboration en recherche, publications communes, organisation de séminaires et de colloques.</i>					
2	EM Normandie	Université de Sarajevo (économie)	FBIH	06/2015-06/2020 (5 ans)	Accord général
3	Rennes School of Business	Université de Sarajevo (faculté d'économie)	FBIH	10/2016-10/2026 (5 ans)	Accord général et interinstitutionnel
4	Paris VIII	Université de Sarajevo	FBIH	05/2014-05/2019 (5 ans)	Accord de coopération
5	Université de Tours (Lettres)	Université de Banja Luka (philologie)	RS	12/2015-12/2020 (5 ans)	Accord de coopération
<i>Il comprend : développement des relations dans le domaine de la formation et de la recherche (coopération dans les activités de recherche, accueil des étudiants, échange d'enseignants)</i>					
6	Université d'Avignon	Université de Sarajevo	FBIH	07/2004-aujourd'hui (sans durée limite)	Accord de coopération
<i>Il comprend : échange d'enseignants et étudiants, université d'été, échange de fonds documentaire, projets mutuels, programmes communs.</i>					
7	Paris-XI Sud	Université de Sarajevo	FBIH	2016- ?	Accord Erasmus+
<i>Il comprend : projet de création d'une plateforme internationale et innovante regroupant des spécialistes de la biodiversité.</i>					

Tableau 12 Les accords de coopération Erasmus+ en cours

L'Ecole polytechnique de Paris et la Faculté des Sciences de l'Université de Sarajevo organisent depuis plusieurs années, en cofinancement avec l'Ambassade, la conférence « *Škola fizike visokih energija u Sarajevu* » (Ecole de physique médicale et de haute énergie de Sarajevo). Cette école de physique s'est tenue pour sa dernière édition à Sarajevo au printemps 2017 et sera reconduite en 2018, avec l'appui de l'Ambassade.

Tableau 13 Accords de coopération passés

France	Bosnie-Herzégovine	Durée	Type
Université d'Avignon	Université de Sarajevo	06/2004-06/2009 (5 ans)	Accord de coopération
<i>Une mission à l'automne 2018 a permis de reprendre cette coopération, avec pour objectif de déposer un dossier Erasmus+ (domaine de la restauration d'objets culturels)</i>			
Académie des Beaux-Arts de Paris	Académie des Beaux-Arts de l'Université de Sarajevo	2013-2014 (1 an)	Echange d'étudiants
Université de Nice	Université de Sarajevo	09/2008-09/2018 (10 ans)	Accord-cadre de coopération
ENSA Paris-La Villette	Université de Sarajevo (architecture)	2007-2009 (2 ans)	Projet « Transformation urbaine »
Ce projet a aussi été mené en collaboration avec l'Ecole d'architecture de Beyrouth.			

Des contacts sont en cours auprès de ces universités françaises impliquées auparavant dans des accords/projets aujourd'hui en sommeil pour œuvrer à leur relance.

b) Le Comité scientifique franco-bosnien

Le comité scientifique franco-bosnien, porté par l'Ambassade, est un outil efficace d'initiation de coopération. **Un Comité scientifique franco-bosnien rassemblant des représentants d'universités**

bosniennes et françaises a été créé en 2014. Son objectif est de favoriser les accords de coopération (bilatéraux, dans le cadre du programme Erasmus+ et dans le cadre de l'AUF).

Il se réunit annuellement, généralement le jour de l'étape Bosnie-Herzégovine du salon Campus France, mutualisant ainsi la présence des représentants d'établissements d'enseignement supérieurs français et de l'AUF. Il s'est réuni en 2015 à Banja Luka et en 2016, 2017 et 2018 à Sarajevo.

Chaque année, l'Ambassade rassemble ainsi dans ce cadre une quarantaine de représentants d'établissements français et bosniens venus de tout le pays (en général en novembre). Cela est l'occasion de présenter des bonnes pratiques, faire connaître la variété des coopérations existantes et leur vitalité, et aussi faire émerger des projets de coopérations, tout en permettant de créer du lien entre représentants.

Depuis 2016, l'Ambassade renforce cette mise en lien en organisant, en marge du comité, des rencontres individuelles, université par université, pour permettre des échanges directs et la construction de projets, trois mois avant l'échéance de dépôt de candidatures dans le cadre du programme Erasmus+ Education. Cette approche s'est révélée payante, et en complémentarité des autres actions du Poste.

c) L'attractivité des études en France

La France accueille environ 200 étudiants bosniens sur son territoire. En 2019-2020, 4 étudiants bénéficient de la bourse du gouvernement français. Les étudiants bosniens étudient majoritairement les sciences humaines et les langues. Néanmoins ils sont nombreux à se tourner vers des études dans le domaine des sciences, de l'économie ou du droit. La plupart des étudiants bosniens se tournent vers des études au niveau Licence et Master lors de leur séjour en France. Leur niveau général est jugé très bon voire excellent dans le domaine des sciences. Certains accèdent à des cursus dans des universités très renommées, tels que l'ENS de Lyon, l'Ecole polytechnique ou Science Po Paris.

Des bourses du gouvernement français sont proposées aux niveaux master et doctorat, désormais essentiellement dans le domaine des sciences dures et du droit. Elles ont été réduites en nombre durant les dernières années, mais continuent d'exister à un niveau permettant une attractivité et visibilité raisonnables.

Pour renforcer l'attractivité des études en France tout au cours de l'année, **l'espace Campus France de Bosnie-Herzégovine** a été créé en mai 2015 au sein de l'Institut français. Deux espaces supplémentaires ont aussi été créés : à Banja Luka en 2016 et à Mostar en 2017.

Depuis 2014, la Tournée des Balkans de Campus France fait étape en Bosnie-Herzégovine (2014 à Sarajevo, 2015 à Banja Luka et 2016 à Sarajevo).

4 – La coopération doctorale

Le projet Tempus « BIOEMIS – Etudes de bio-ingénierie et d'informatique médicale » précédemment évoqué entre l'Université Pierre et Marie Curie et les Universités de Banja Luka, de Bihac, de Sarajevo Est et de Mostar a permis de développer des programmes doctoraux dans ces universités.

Par ailleurs, les Universités françaises et les Universités de Sarajevo et de Burch ont développé quelques programmes de cotutelles doctorales :

Tableau 14 Programmes de cotutelle doctorale

France	Bosnie-Herzégovine	Domaine	Période	Etat
ENS Cachan	Université de Sarajevo	Génie Civil	2012/2015	Soutenue
Université de Bordeaux	Université de Sarajevo	Psychologie	2013/2016	Soutenue
Université de Technologie de Compiègne (UTC)	Université de Sarajevo	Génie civil	2014/2017	Soutenue
Université de Technologie de Compiègne (UTC)	Université de Sarajevo	Génie civil	2015/2018	Soutenue
Université de Poitiers	Université de Sarajevo	Droit	2016/2019	En cours

Une thèse en codirection a aussi été mise en place entre l'Université Paris X et l'Université de Sarajevo dans le domaine des études de genre.

V – Orientations à donner à la coopération universitaire et scientifique franco-bosnienne

La présence d'Universités françaises en Bosnie-Herzégovine se renforce, que ce soit dans le domaine des coopérations Erasmus+ qu'au niveau de la présence d'universitaires (enseignement, conférences, coopération scientifique).

Cela se manifeste notamment par une **hausse marquée du nombre de projets** Erasmus+ déposés/retenus (6/6 en 2017, 8/9 en 2018), une **hausse du nombre de mobilités** (146 en 2017, 157 en 2018). Par ailleurs, les universités françaises impliquées dans des partenariats Erasmus+ renouvellent leur implication et marquent leur inscription dans la durée (Poitiers, Artois, Lyon 2, IEP Paris, Paris VIII).

Sur l'ensemble de la zone, il reste encore une **marge de progression** pour obtenir des financements Erasmus+ en vue d'accompagner les coopérations universitaires, puisque la totalité des projets déposés pour l'ensemble des pays des Balkans, si elle est plus conséquente que l'an passé, représente un budget moindre que l'enveloppe disponible.

VI – Contacts utiles

Organisme	Responsabilité	Prénom NOM	Mail	Tel	Site web
Université de Sarajevo	Recteur	Rifat ŠKRIJELJ	kabinet.rektora@unsa.ba		Lien
Université de Sarajevo	Vice-recteur pour la coopération internationale	Aleksandra NIKOLIĆ	aleksandra.nikolic@unsa.ba		Lien
Université de Sarajevo	Directrice du bureau des relations internationales	Jasna BOŠNJOVIĆ	jasna.bosnjovic@unsa.ba		Lien
Université de Sarajevo Est	Recteur	Stevo PAŠALIĆ	rectoroffice@ues.rs.ba	+38757320330	Lien
Université de Sarajevo Est	Vice-recteur pour la coopération internationale	Dejan BOKONJIĆ	dejan.bokonjic@ues.rs.ba	+38757320330	Lien
Université de Sarajevo Est	Coordinatrice pour la coopération internationale	Slobodanka KRULJ	iroffice@ues.rs.ba	+38757320150	Lien
Université de Sarajevo Est	Vice-doyenne en charge des relations internationales de la Faculté de Philosophie (anglophone)	Marija Letić	marija.letic@ffuis.edu.ba		Lien
Université de Banja Luka	Recteur	Radoslav GAJANIN	rektor@unibl.rs	+38751321171	Lien
Université de Banja Luka	Vice-rectrice pour la coopération internationale	Biljana ANTUNOVIĆ	prorektor.ms@unibl.org	+38751321175	Lien
Université de Banja Luka	Coordinatrice pour la coopération internationale	Jelena Rožić	jelena.rozic@unibl.rs	+38751321173	Lien
Université Džemal Bijedić de Mostar	Recteur	Sead PAŠIĆ	sead.pasic@unmo.ba	+38736570727	Lien
Université Džemal Bijedić de Mostar	Vice rectrice en charge des relations internationales	Maja KAZAZIĆ	maja.kazazic@unmo.ba		Lien
Université de Mostar	Rectrice	Ljerka OSTOJIĆ	rektor@sve-mo.ba	+38736310778	Lien
Université de Mostar	Vice-rectrice en charge des relations internationales	Izabela DANKIĆ	izabela.dankic@sve-mo.ba		Lien
Université de Mostar	Responsable relations internationales	Sanja BIJAKŠIĆ	sanja.bijaksic@sve-mo.ba	+38736337070	Lien
Université de Bihac	Recteur	Fadil ISLAMOVIC			Lien
Université de Bihac	Vice-recteur pour les relations internationales et la recherche	Amela ČOLIĆ	rektorat@unbi.ba	+38737222022	Lien
Université de Tuzla	Rectrice	Nermina HADŽIGRAHIĆ	rektorat@untz.ba	+38735300500	Lien

Université de Tuzla	Vice-rectrice en charge des relations internationales	Snježana MARIĆ		+38735300506	Lien
Université de Tuzla	Directrice du département de relations internationales	Merima BARAKOVIĆ	international@untz.ba		Lien
Université de Zenica	Recteur	Dževad ZEČIĆ	dzevad.zecic@unze.ba	+38732444420	Lien
Université de Zenica	Vice-recteur pour la coopération internationale	Amra MUSLIĆ	amra.muslic@unze.ba	+38732444421	Lien
Campus France Bosnie-Herzégovine	Campus France Bosnie-Herzégovine	Željka Divković	campusfrancesarajevo@campusfrance.org	+38733586230	
Campus France Bosnie-Herzégovine	Campus France à Banja Luka	Milica Mijatović	banjaluka@institutfrancais.ba	+38751219238	
Campus France Bosnie-Herzégovine	Campus France à Mostar	Jasmina Zvonić	mostar@institutfrancais.ba	+38736558845	